

Pourquoi la ventouse est-elle un composant de sécurité ?

Pourquoi les ventouses devraient-elles uniquement être remplacées par des ventouses d'origine du fabricant ?

La ventouse individuelle est la pièce maîtresse d'un palonnier à ventouses !

Le fabricant choisit une ventouse pour le palonnier à ventouses qu'il fabrique. Il confirme les caractéristiques de l'appareil avec la ventouse qu'il a choisie. Il s'agit en première ligne de la capacité de levage.

Même si la forme, la fixation, l'apparence, etc. des ventouses peuvent sembler identiques, cela ne vaut pas forcément pour la capacité de levage.

Nous avons demandé à la haute école spécialisée de Kiel de tester la capacité de levage de différentes ventouses. Toutes ces ventouses étaient des répliques de nos ventouses 388 et 540. L'utilisateur peut penser que les ventouses sont identiques, alors qu'en réalité nous avons déjà enregistré des écarts de 25 %.

Au plus tard maintenant, chaque utilisateur devrait être conscient du fait qu'une ventouse est un composant de sécurité qui joue un rôle central et que le remplacement d'une telle pièce peut influencer les caractéristiques de l'appareil du point de vue de sa sécurité technique.

Sans ventouses appropriées, un palonnier à ventouses ne peut pas soulever ou déplacer des charges. Il doit donc s'agir d'un composant qui joue un rôle central sur chaque palonnier à ventouses.

Pendant le transport vertical, le coefficient de frottement, c.-à-d. le coefficient de friction, joue un rôle crucial et celui-ci ne dépend pas seulement de la taille et de la forme. Tout en dépend, en particulier la vie et l'intégrité physique des personnes qui travaillent avec cet équipement.

Prenons notre ventouse 388 que nous vendons avec une capacité de levage de 1 000 kg sur un matériau sec et propre lorsqu'elle est neuve. Cela signifie que la ventouse doit pouvoir retenir 200 kg et ne pas glisser lorsque la ventouse est appliquée à la verticale sur le verre.

Un appareil équipé de deux ventouses pourrait donc théoriquement porter 200 kg. Nous confirmons cela sur la plaque signalétique et dans le manuel d'utilisation. Supposons que l'utilisateur remplace maintenant ces ventouses par un produit de la concurrence, car il ne savait pas que cela est déconseillé ou tout simplement pour réduire ses frais. Ce produit de la concurrence ne retient cependant que 150 kg, et non pas 200 kg. À première vue, rien ne va se produire, car la charge normale maximale de 200 kg est en effet toujours encore retenue. Mais la sécurité présumée du facteur numéro deux n'est maintenant plus garantie.

La capacité de levage devrait toutefois en tel cas être réduite de 100 kg à la base à 75 kg. Car les palonniers à ventouses doivent, dans l'UE, toujours pouvoir retenir le double de la charge nominale, ou 200 kg dans le cas présent.

Pourquoi la ventouse est-elle un composant de sécurité ?

Par ailleurs, même si vous ne remplacez qu'une seule ventouse, le résultat sera le même. Mais cela est ici lié à la disposition des ventouses et nous ne souhaitons aujourd'hui pas nous attarder sur ce thème.

Quelles sont les conséquences en cas de remplacement des ventouses par des produits de marque étrangère ?

En cas d'accident, et que quelqu'un tente d'imputer la responsabilité au fabricant, l'utilisateur aura du mal à se justifier. En effet, conformément à la directive Machines, la personne qui modifie considérablement un produit du point de vue de sa sécurité technique devient automatiquement fabricant de l'appareil ou de la machine. Une réduction de la capacité de levage constitue une telle modification de la sécurité technique.

Retournons maintenant à notre exemple avec l'appareil équipé de deux ventouses. La capacité de levage a été réduite en raison du remplacement par des produits de marque étrangère. En procédant au remplacement, l'exploitant est devenu le fabricant. La déclaration de conformité CE originale et le marquage CE apposé par le fabricant initial deviennent alors invalides. Cela s'applique maintenant également au manuel d'utilisation. Si l'exploitant ne remédie pas immédiatement à ces lacunes en apposant sa propre plaque signalétique, en délivrant une déclaration de conformité CE et en fournissant un manuel d'utilisation approprié, cela signifie qu'il travaille avec un appareil non conforme aux normes CE. Ce simple geste a donc déjà des conséquences au sein de l'Union européenne. En cas d'accident, il devient alors très difficile de justifier de n'avoir rien laissé au hasard afin d'éviter les accidents du travail.

Ce remplacement anodin s'accompagne donc d'un risque très élevé pour l'entrepreneur du point de vue de la responsabilité légale. Le collaborateur peut néanmoins souffrir de lésions irréversibles, ce qui est bien pire.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons de bien réfléchir avant de remplacer les ventouses par des produits de marque étrangère car, en cas de sinistre, l'ignorance ne protège pas contre une amende.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons jamais attester de la conformité de l'appareil après une maintenance par nos soins si les ventouses n'étaient plus d'origine. Nous acceptons uniquement les appareils munis de ventouses d'origine du fabricant, car nous ne connaissons pas la capacité de levage des autres produits. Nous ne pourrions donc en aucun cas vous attester la conformité.

Tous ces points visent uniquement à garantir que vous avez bien pris toutes les mesures indispensables afin de garantir la sécurité du travail. Cela devrait en effet être l'objectif d'une maintenance minutieuse.